

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/255

Objet : Doléance des habitants de Ris-Orangis au Président de la République, Emmanuel MACRON

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 21 septembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 9
Absents : 2

* Arrivée à 18 h 36 avant le vote du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivé à 18 h 58 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni**, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Aurélie Monfils, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Souad Medani, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémie Kawouk à Sémitra Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Boniface Hitimana, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
27 septembre 2023
DÉLIBERATION
N°2023/255

**Objet : Doléance des habitants de Ris-Orangis au
Président de la République, Emmanuel MACRON**

LE CONSEIL,

Administration générale

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-29,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de disposer d'outils permettant de connaître les deniers consacrés aux différents territoires de la nation,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité d'éviter à nouveaux des moments de contestation à l'image du mouvement des gilets jaunes en 2018 ou encore des émeutes en juillet dernier et d'œuvrer collectivement en faveur de la cohésion nationale,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la démarche de Monsieur le Maire visant à transmettre la doléance des habitants de Ris-Orangis au Président de la République en faveur de l'obtention d'un observatoire national permettant une géolocalisation des budgets publics et donc davantage de transparence sur l'argent consacré par l'Etat, la Sécurité Sociale, les collectivités locales à tous les territoires.

DIT que la lettre de doléance des habitants de Ris-Orangis sera adressée au Président de la République, Emmanuel MACRON.

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(Laurent Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture
le : **04 OCT. 2023**
Publié le : **04 OCT. 2023**
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2023/



Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental
de l'Essonne

DOLÉANCE DES HABITANTS DE RIS-ORANGIS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON

Ris-Orangis, le 27 septembre 2023

Monsieur le Président de la République,

Le 4 juillet dernier, vous receviez au Palais de l'Élysée 220 maires qui ont dû faire face, quelques jours auparavant, à des émeutes d'une rare intensité dans leur commune. En conclusion de ces échanges francs et directs de plus de 4 heures, vous avez expressément demandé aux élus locaux leurs contributions écrites pour la rentrée de septembre. De cette façon, leurs retours d'expérience vous permettraient de mieux comprendre et bien répondre à ces faits d'une grande gravité impliquant des milliers d'adolescents et de jeunes adultes.

Aussi, ai-je souhaité, avec les élus qui m'accompagnent, vous adresser une doléance au nom des 30 000 habitants de notre commune de la banlieue parisienne. De cette façon, nous souhaitons vous exhorter à mettre en place, dans les meilleurs délais, un observatoire national permettant une géolocalisation des budgets publics. Grâce à cette donnée objective qui comptabilisera les apports financiers de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales, territoire par territoire, nous pourrons enfin avoir un débat public mature sur les vraies inégalités au sein de notre hexagone.

En effet, les nuits d'émeute étaient à peine terminées, les tensions encore palpables et nous avons vu resurgir, les virtuoses de la fracturation sociale, nous rasservir sur les ondes radios et les plateaux de télévision, le discours rancé sur les « milliards versés aux banlieues » dont le sous-entendu raciste est évident. Entendre l'extrême droite opposer la France périphérique, des sous-préfectures, des zones rurales aux banlieues populaires n'est malheureusement pas surprenant. Mais que d'autres élus de l'arc républicain leur embrayent le pas pour justifier l'absence de moyens supplémentaires pour les banlieues est effrayant.

La réalité est bien différente. Les crédits de la politique de la ville sont limités, inférieurs à 1% du budget de l'État pour des quartiers qui réunissent près de 10% de la population française et où sont concentrés les plus pauvres et les plus précaires de notre pays.

En outre, les budgets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas des deniers issus des caisses de l'Etat mais sont ceux à 96% d'Action logement, l'ex 1% et des bailleurs sociaux. Par le paiement de leurs loyers, ce sont donc les occupants des Habitations à Loyer Modéré (HLM) qui financent la rénovation de leurs habitations, des espaces et équipements publics à proximité de chez eux.

Surtout, ces moyens ne viennent pas compenser l'inégale allocation des crédits de droit commun et des politiques régaliennes de l'Etat : école, université, recherche, hôpital, transport, emploi, police justice notamment. Là aussi, les disparités sont criantes et largement documentées par les sciences sociales.

De plus, nos territoires souvent situés en périphérie des métropoles ont subi de plein fouet, durant les quatre dernières décennies, des phénomènes de désindustrialisation et de gentrification avec une excessive concentration des richesses dans les villes centres. Les investissements publics ont souvent exacerbé ces inégalités territoriales et sociales, plutôt que de les corriger.J..

2023/

Ultime paradoxe, les agglomérations où l'on constate une spécialisation sociale inquiétante sont souvent d'importants contributeurs à la solidarité nationale sans que leurs populations en bénéficient à juste proportion.

Les banlieues, les quartiers populaires ne jouissent pas d'un traitement de faveur, la discrimination positive n'existe que dans l'esprit de ceux qui la dénoncent. Les habitants de nos communes ne demandent pas de priviléges, ils veulent juste une égalité de traitement. Toutefois, le discours nauséabond sur les supposés « milliards pour les banlieues », qui suscite parfois le ressentiment d'habitants d'autres territoires, eux aussi en souffrance, et qui dé legitime la politique de la ville, a été tellement répété, qu'il est de plus en plus difficile de le contester.

Pour sortir de la polémique stérile et de l'impasse, nous devons faire la transparence sur l'argent consacré par l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales, à tous les territoires, des banlieues et d'ailleurs. Nous devons constituer une banque de données pour adresser avec précision les crédits publics et démontrer chiffres à l'appui que les quartiers pauvres sont souvent maltraités. Une proposition analogue avait été formulée dans le rapport qui vous avait été remis par Jean-Louis Borloo en avril 2018. Bien que ce travail collectif, transpartisan n'ait pas eu de suite, vous aviez indiqué que la création de cet observatoire d'aide à la décision était indispensable. A ce jour, rien n'a encore été mis en œuvre et l'accès à ces statistiques d'intérêt général nous est toujours interdit.

Chacun garde à l'esprit le mouvement des gilets jaunes à l'hiver 2018 et la révolte de notre jeunesse en juillet dernier. A l'heure où les enjeux de notre cohésion nationale n'ont jamais été aussi sensibles, les Rissois et avec eux l'ensemble des habitants des quartiers populaires comptent sur vous pour construire l'évidence, en créant cet outil de cartographie de la répartition des deniers publics.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne